

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4205

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 22 300 euros en faveur de l'association Union familiale de Perrache, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Cocon de Blandine, sis 7 rue Marc Antoine Petit à Lyon 2ème, pour de l'achat de matériels et mobiliers. Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4205 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 22 300 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION UNION FAMILIALE DE PERRACHE, GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS COCON DE BLANDINE, SIS 7 RUE MARC ANTOINE PETIT A LYON 2EME, POUR DE L'ACHAT DE MATERIELS ET MOBILIER. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives».

Par délibération n°2017/3473 du 18/12/2017, le Conseil municipal a voté l'attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadre pour les subventions de fonctionnement.

Par délibération n° 2018/4046 du 24/09/2018, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure Cocon de Blandine d'un montant de 70 000€pour l'année 2018.

L'association exerce son activité dans des locaux d'une surface globale de 139 m² et d'un espace extérieur de 44 m².

Au cours de visites des locaux, l'association nous a fait part des difficultés rencontrées quant à l'organisation des lieux : une seule grande pièce à vivre réunit tous les enfants en inter-âge. Cette salle unique sert à la fois de salle d'activité et de salle de repas. Ce lieu est particulièrement bruyant.

Par ailleurs, 3 dortoirs dont 2 très petits, ne permettent pas à tous ceux qui en ont besoin de dormir correctement.

Enfin, compte tenu de l'agrément à 18 places, il est difficile de proposer des accueils d'urgence, prévus dans le projet social de la Ville.

L'association a donc étudié un projet de réaménagement de l'espace de la crèche dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles, et les conditions de travail de leurs salariés.

Ce projet consiste à créer :

- un espace sécurisé et adapté pour les bébés accueillis,
- un espace dédié au personnel,
- un espace de rangement.

L'association souhaite aussi remettre la cuisine aux normes d'hygiène en vigueur.

Parallèlement, l'association veut aussi investir dans du nouveau mobilier pour fluidifier les mouvements de chacun. En effet, plus adapté, ce mobilier permettra d'optimiser l'espace (salle de change, dortoirs, grande salle d'activité, couloir d'entrée).

L'association a présenté un budget d'investissement de 59 159€TTC et sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 22 300€

Il vous est d'attribuer une subvention d'investissement de 22 300€en faveur de cette association. Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu la délibération n°2015/1195 en date du 09 juillet 2015 ; 2017/3473 du 18 décembre 2017 et 2018/4046 du 24 septembre 2018 ;

Vu la convention annexée au présent rapport ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'équipement d'un montant de 22 300€est allouée à l'association Union Familiale de Perrache pour de l'achat de matériels et mobiliers pour la crèche Cocon de Blandine.

2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'association Union familiale de Perrache, est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20421, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD